

CHARTRE BÉNÉVOLE ASSOCIATION ELECTRONI[K]



Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré d'une manière désintéressée dans une action organisée au service de la communauté. Les bénévoles offrent une aide mutuelle, des services, soit à titre personnel ou au sein d'une association dans un esprit de partenariat et de fraternité. Les bénévoles visent aussi à faire du volontariat un élément d'épanouissement personnel, d'acquisition de connaissances et de compétences nouvelles, d'amplification de connaissances de compétences, d'amplification des capacités, en favorisant l'initiative et la créativité, en permettant à chacun d'être plus acteur qu'utilisateur et consommateur.

Déclaration universelle sur le volontariat, IAVE, Paris 1990

L'association Electroni[k] s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- Lui confier une activité qui lui convienne si possible au regard de ses motivations.
- Lui assurer un accompagnement par un responsable compétent.
- Lui garantir une assurance adéquate.

Chaque bénévole s'engage à :

- Adhérer à l'association **Electroni[k]**, en accepter ses principes et se conformer à ses objectifs.
- Assurer avec bonne volonté, assiduité et régularité l'activité choisie.
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association.
- Collaborer dans un esprit de compréhension et respect mutuel avec les autres bénévoles et les salariés.

L'adhésion à l'association Electroni[k] est valable pendant un an, du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

Fait à :

Le :

Signature (lu et approuvé) :

